



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire du : 12 mars 2026	Délibération n° 2026-03-12/01
--	--------------------------------------

Le 12 mars 2026 à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Président le 6 mars s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Luc STREHAIANO, Président.

Administrateurs en exercice : **14**

Date de convocation : **06/03/2026**

ETAIENT PRESENTS : M. STREHAIANO, M. SURIE, MME ROY, MME UMNUS, MME MEBREK, MME COGNE, M. DELAROCHE, MME ABOUT, M. CHATELAIN, M. CROP, MME FOURNIER, M. LAPIERRE

PRESENTS PAR PROCURATION :

ABSENTS EXCUSES : MME QUENNEHEN

ABSENTS (...) : M. FRANCINE

SECRETAIRE : MME BELON

OBJET : Dépenses d'investissement 2026 avant le vote du Budget Primitif

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article L. 1612-1 du CGCT par lequel l'exécutif peut, jusqu'à l'adoption du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ;

CONSIDERANT que le budget primitif 2026 sera voté au mois d'avril 2026,

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser Le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 afin d'assurer les investissements nécessaires avant le vote du Budget Primitif 2026,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260316-DEL2026-03-12-1-DE
Date de télétransmission : 16/03/2026
Date de réception préfecture : 16/03/2026

AUTORISE Le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025.

PRECISE les autorisations budgétaires comme suit :

Chapitres budgétaire	Crédits ouverts en 2025	Autorisations 2026
Chapitre 20	22 000 €	5 500 €
Chapitre 21	45 372.44 €	11 343.11 €
Chapitre 27	4 000 €	1 000 €

Le Président,
Du Centre Communal d'Action Sociale

Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 16.03.2026

Mis en ligne et/ou notifié le : 17.03.2026

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 17.03.2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260316-DEL2026-03-12-1-DE
Date de télétransmission : 16/03/2026
Date de réception préfecture : 16/03/2026